



État des résultats prospectif pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

Février 2021



Commission canadienne de sûreté nucléaire

État des résultats prospectif (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	Résultats projetés de 2020-2021	Résultats prévus de 2021-2022
Charges de fonctionnement		
Salaires et avantages sociaux	118 683 \$	127 473 \$
Services professionnels et spéciaux	22 367	22 509
Installations	9 137	9 083
Déplacements et réinstallations	200	3 750
Amortissement	3 808	2 929
Mobilier, réparations et locations	4 501	4 038
Subventions et contributions	3 545	3 013
Communication et information	1 150	1 175
Services publics, fournitures et approvisionnement	515	525
Autres	100	100
Total des charges	164 006	174 595
Revenus		
Droits de permis	113 529	120 406
Projets spéciaux	3 463	4 100
Total des revenus	116 992	124 506
Coût de fonctionnement net	47 014 \$	50 089 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état des résultats prospectif.

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Notes à l'état des résultats prospectif (non audité)

1. Méthodologie et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectif (ERP) a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans ministériels de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) qui sont décrits dans le Plan ministériel 2021-2022.

Les renseignements présentés dans les résultats projetés de l'exercice 2020-2021 sont fondés sur les résultats réels en date du 31 décembre 2020 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions ont été réalisées pour les résultats prévus de l'exercice 2021-2022.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

- Les activités de la CCSN resteront, pour l'essentiel, les mêmes que celles de l'exercice précédent, avec des dépenses accrues dans certains domaines à mesure que l'organisation reviendra, avec le temps, aux conditions antérieures à Covid-19.
- Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants internes et externes au gouvernement, sont fondés sur l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.
- Les dispositions relatives à l'irrecouvrabilité reposent sur les expériences passées. On s'attend à ce que la tendance générale passée se poursuive.
- Les renseignements estimatifs pour la fin de l'exercice 2020-2021 déterminent la position initiale sur laquelle se basent les résultats prévus de l'exercice.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 31 décembre 2020.

Notes à l'état des résultats prospectif (non audité)

2. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2020-2021 et pour 2021-2022, les résultats réels des deux exercices risquent de différer des prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation du présent ERP, la CCSN a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Elles sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances, et sont évaluées de façon continue.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'ERP et l'état des résultats historique incluent :

- Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations qui peuvent influencer sur les gains ou pertes et les charges d'amortissement.
- La mise en œuvre de nouvelles conventions collectives.
- La conjoncture économique, qui peut avoir une incidence à la fois sur le montant des revenus perçus et sur la possibilité de recouvrer les créances de prêts.
- Les modifications supplémentaires au budget de fonctionnement en raison de nouvelles initiatives ou de rajustements techniques mis en œuvre plus tard au cours de l'exercice.

Une fois que le plan ministériel aura été déposé au Parlement, la CCSN ne fera pas de mises à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le rapport ministériel sur les résultats.

Notes à l'état des résultats prospectif (non audité)

3. Sommaire des principales conventions comptables

L'ERP a été préparé conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada en vigueur pour l'exercice 2020-2021, et s'appuie sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes:

(a) Charges

La CCSN comptabilise les charges selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les paiements de transfert sont passés en charges durant l'année où le transfert est autorisé et le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité.

Les autres charges sont généralement comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus et comprennent les charges de fonctionnement liées au personnel, services professionnels et spéciaux, réparation et entretien, services publics, fournitures et approvisionnement, ainsi que l'amortissement des immobilisations corporelles. Les autres charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur des actifs et des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, les prêts, les placements, les avances et la désuétude des stocks. De plus, les charges incluent l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance ainsi que d'autres.

(b) Revenus

Les revenus sont constatés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent. Les revenus provenant de droits de permis sont constatés selon la méthode linéaire sur la période visée par les paiements de droits (habituellement trois mois ou un an). Les droits de permis reçus pour les périodes d'autorisation futures sont comptabilisés comme des revenus reportés.

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Notes à l'état des résultats prospectif (non audité)

4. Autorisations parlementaires

La CCSN est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties à la CCSN ne correspond pas à celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires approuvées au cours de l'exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net de la CCSN pour l'exercice diffère suivant qu'il est calculé selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées

(en milliers de dollars)	Résultats projetés de 2020-2021	Résultats prévus de 2021-2022
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	47 014 \$	50 089 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations :		
<i>Plus (moins) :</i>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes	(18 662)	(19 341)
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 808)	(2 929)
Revenus en vertu du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	116 992	124 506
Diminution des avantages sociaux futurs	400	400
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances, des congés compensatoires et des charges à payer non imputées aux autorisations	2 481	(484)
	97 403	102 152
Rajustements pour les postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations :		
<i>Plus (moins) :</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 999	2 616
	1 999	2 616
Autorisations demandées	146 416 \$	154 857 \$

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Notes à l'état des résultats prospectif (non audité)

4. Autorisations parlementaires (suite)

b) Autorisations demandées

(en milliers de dollars)

	Résultats projetés de 2020-2021	Résultats prévus de 2021-2022
Autorisations demandées :		
Crédit 1	42 182 \$	41 081 \$
Prévus par la loi :		
Dépenses des recettes conformément au paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	98 074	102 835
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux	14 497	15 192
Autorisations demandées	154 753	159 108
Moins :		
Crédit 1 périmé – Dépenses du programme de la CCSN	4 086	-
Autorisations disponibles pour utilisation dans l'année suivante	4 251	4 251
Autorisations demandées totales	146 416 \$	154 857 \$